

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1094

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 23

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au *a* du 6° de l'article L. 472-3 du même code, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination relatif à Mayotte.